Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260320-202609-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 20 mars à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Laurence LE BOZEC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Aurélien LE BEC, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aurélien LE BEC est élu secrétaire de séance.

N° délibération 2026/009 - VENTE DE LA MAISON SISE 2 RUE KASTELL DOUR

- Considérant la délibération en date du 29 mars 2024 par laquelle le Conseil Municipal décidait de mettre en vente la maison sise 2 Rue Kastell Dour cadastrée sur les parcelles AB 85 et 86 d'une superficie de 2000 m2,
- Considérant que la propriété sise 2 rue Kastell Dour à Roudouallec relève du domaine privé de la Commune,
- Considérant le PV du géomètre concourant à la délimitation de la propriété,
- Considérant que la maison est libre de tout occupant et de toute location,
- Suite à l'offre d'achat faite par M CARDUNER Vincent transmise par l'agent immobilier Julie QUIRIN,

Après délibération et à la majorité, le Conseil Municipal

- Accepte la proposition de M. CARDUNER Vincent au prix de 85 000 € net vendeur,
- Indique que les frais d'agence seront dus par l'acheteur directement auprès de l'agent immobilier,
- Désigne l'étude Notaire partenaire à Gourin pour la rédaction de l'acte de vente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)